



LES PENSIONS DE RÉVERSION MENACÉES !!

Le projet de « réforme » des retraites DELEVOYE-MACRON veut modifier les règles d'attribution de la pension de réversion, versée au conjoint survivant : 4,5 millions de bénéficiaires dont 1 million, principalement des femmes, n'ont aucun autre revenu.

C'EST INACCEPTABLE ET INTOLÉRABLE

Suppression de la réversion en cas de divorce

« Les droits des ex-conjoints à une pension de réversion seront supprimés pour les divorces qui interviendraient dès l'entrée en vigueur du système universel ».

Aujourd'hui, 45 % des mariages se terminent par un divorce et la moitié des divorces se font sans passage devant un juge !

Le projet Macron-Delevoye prévoit : « Il appartiendra aux juges des affaires familiales d'intégrer la question des droits à retraite dans les divorces, en particulier dans le cadre des prestations compensatoires qui pourraient être majorées » (contrairement au droit actuel).

Pour Macron, un juge déciderait ou non de majorer une éventuelle prestation compensatoire. Il ne s'agirait plus d'un droit inscrit dans un régime de retraite et payé par celui-ci, mais de l'appréciation éventuelle d'un juge.

C'est la suppression assurée du droit à une pension de réversion actuellement garanti par nos régimes de retraite, et dont peuvent bénéficier les retraités.

Suppression du droit à réversion avant l'âge de 62 ans pour la veuve ou le veuf

« Le droit à une pension de réversion sera ouvert à compter de 62 ans pour tous »

Aujourd'hui, la règle générale dans le privé est une ouverture du droit à 55 ans. Pour les fonctionnaires et certains régimes particuliers le droit est ouvert sans condition d'âge.

Demain, avec ce projet, les veuves ou les veufs seront privés de pension pendant 7 ans, soit 94 mensualités de réversion !

INACCEPTABLE ! HONTE à EUX !

Plus que jamais l' **FO UCR** considère que les régimes de retraites existants ont fait la preuve de leur solidarité et de leur efficacité.

NOUS, Retraités, MAINTIEN DES 42 RÉGIMES DE RETRAITE !

Soutenons l'appel à la grève à partir du 5 décembre 2019 !!!